

N°50- JUIN 2019

Sommaire

- Edito : p 2
- Budget : p 3 à 8
- Point sur les factures d'assainissement dans les 15 ans à venir : p 9 à 10
- Avancement des travaux : p 11 à 12
- Poursuite des travaux de sécurisation : p 13 à 14
- Ecole : p 15
- Associations : p 16 à 17
- Patrimoine : p 18
- Soyons citoyens : p 19
- Canicule : p 20
- Infos diverses : p 21 à 22
- Communauté de communes : p 23 à 24
- Infos pratiques et Idées de sortie : p 25
- Dernière minute : p 26

Maintenir la fiscalité



Accueillir confortablement
les associations

Renforcer
l'accessibilité et
la sécurité



Préserver le patrimoine, le
cadre de vie, le vivre
ensemble



Directeur de la publication et
responsable de la rédaction.
Marianne JOLY

Fidèles aux propositions qui ont été énoncées en 2014, la municipalité et moi gardons pour objectif de rendre notre village toujours plus dynamique et agréable à vivre. Je n'ignore pas que les futures réalisations, adaptées à la capacité financière dont nous disposons, paraîtront insuffisantes à certains d'entre vous et que d'autres chantiers restent à envisager, mais j'espère que les projets 2019 présentés dans ce bulletin, pourront y contribuer.

2019 : un budget responsable, sans augmentation des taux d'imposition : l'équipe municipale continue d'avancer tout en restant très vigilante sur les finances, en privilégiant de nouvelles pistes d'économies dans les dépenses de fonctionnement pour garder nos capacités d'investissement. Dans les pages suivantes chiffrées, vous constaterez que cette année encore, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communale maintenus au niveau de 2016 et donc, de ne pas diminuer votre pouvoir d'achat.

2019 : du positivisme et de la détermination dans la poursuite des investissements : la priorité de notre budget porte en effet sur l'investissement : celle, en cours budgétairement, engagée lors de l'exercice précédent. Comme vous le savez déjà, la transformation de l'ancienne école pour **un espace dédié aux associations**, avec sas d'entrée côté place de la mairie, le transfert du dépôt de pain dans une partie de la maison Favin, restent plus que jamais d'actualité. Depuis l'accord du permis de construire en novembre 2018, la réalisation des premiers travaux n'a pas été à la hauteur de nos prévisions. Le manque de disponibilité du cabinet d'architectes qui nous assiste sur le dossier n'a pas favorisé la lourde procédure administrative. Les normes à respecter, contraignantes, alourdissent les démarches et nous subissons les délais à rallonge ... L'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres est enfin fixée au 3 Juillet prochain et tout sera mis en œuvre pour que le chantier démarre au plus vite.

Une autre de vos demandes prégantes, **la sécurité routière**, évolue également. Un travail de réflexion a été poursuivi afin de proposer des solutions pour obliger les automobilistes à faire preuve de plus de civisme et à respecter les limitations de vitesse. Un **complément de travaux** portant sur un élargissement des places de **stationnement en alternance avec ilots en dur dans le sens de la circulation** est programmé. Après consultation puis échange avec des riverains de la route des Granges concernés et présents lors de la réunion publique du 17 juin, le projet initial d'aménagement de la chaussée sera transformé au profit de l'implantation d'un ralentisseur. Toujours en termes de sécurité, des arrêtés ont été pris pour maîtriser la fréquentation et la vitesse des véhicules dans certaines rues.

Enfin, les principaux chantiers tels que **la réparation de vitraux à l'église** et **la remise en état de la structure de jeu au terrain périscolaire** seront entrepris au cours de l'année.

Pour nos enfants de l'école, un complément de travaux entrepris l'an passé est priorisé, notamment **la remise en état du réseau informatique** ainsi que **la mise aux normes du réseau électrique** et **l'installation d'un WC pour personnes à mobilité réduite** dans le bâtiment élémentaire. Pour l'ensemble des projets énoncés, des aides financières ont été sollicitées.

2019 : le transfert de compétence de l'assainissement collectif au Syndicat Départemental D'Eau de l'Aube (SDDEA), la liquidation du budget annexe et la création d'un COPE de l'assainissement collectif (Conseil de la Politique de l'Eau) : la continuité républicaine ne permet pas à une municipalité en place de supprimer d'un coup de baguette magique des engagements antérieurs, ni de changer unilatéralement la destination d'un équipement ayant bénéficié de subventions précises. A l'issue de ce transfert de compétence, la prudence économique s'est portée notamment sur la recherche permanente de la maîtrise des coûts pour les années à venir. Je vous invite à prendre connaissance avec intérêt de la note explicative sur l'historique financier lors de la mise en place du service et son incidence linéaire sur notre facturation du service d'assainissement dans les 15 prochaines années.

En marge de ces articles, vous y trouverez une page d'histoire, les actualités associatives, celles de notre école, des travaux de la Communauté de Communes des Portes de Romilly ainsi que des recommandations et informations diverses.

La période d'été marque aussi le retour des manifestations : 14 juillet, brocante, grâce au parfait dévouement des membres de nos associations.

Je terminerai en rappelant que les élus municipaux, par leur fonction, représentent l'intérêt général. Par leur proximité, ils sont les plus au fait de vos préoccupations, ils consacrent beaucoup de leur temps au service de la commune. Ils s'investissent sans compter souvent au détriment des projets personnels, avec des contraintes portées aussi par le conjoint et la famille.

Je remercie particulièrement ceux qui œuvrent à mes côtés pour le développement de la commune et votre bien être à tous, sans oublier les agents municipaux.

Bel été et bonnes vacances à toutes et à tous,

BUDGET



Finances 2019 : pas de hausse des taxes

Le budget 2019 comprend l'ensemble des crédits inscrits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements prévus.

Le compte administratif de la commune, relatant les prévisions concrétisées et le compte de gestion du Percepteur (comptable de la commune), présentant les résultats comptables de l'exercice 2018 et retraçant l'ensemble des mandats (dépenses) et des titres de recettes de la commune, ont été voté à l'unanimité le 16 avril dernier. Voici les résultats de l'année écoulée :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	136 417,07	0	266 845,88	0	403 262,95
Opérations en 2018	583 911,67	556 223,69	122 778,09	68 063,02	706 689,76	624 286,71
TOTAUX	583 911,67	692 640,76	122 778,09	334 908,90	706 689,76	1 027 549,66
Résultats de clôture	0	108 729,09*	0	212 130,81**	0	320 859,90
Restent à réaliser					207 146,68	
Excédents de financement						113 713,22

La somme de **108 729,09 €** a été affectée en recettes de fonctionnement du budget 2019.

La somme de **212 130,81 €** a été affectée en recettes d'investissement du budget 2019.

1) Tarifs Municipaux

✦ Location salle des fêtes : inchangés

Habitants de Pars Lès Romilly	Location weekend	250 €
Associations de Pars Lès Romilly	Location weekend (1 location gratuite par an)	100 €
Habitants autres communes	Location weekend	500 €
Associations autres communes	Location weekend	300 €
Tous	Journée accolée au weekend	100 €
Tous	Journée en semaine	100 €

Lors de la réservation : chèque d'acompte égal à 50% du tarif et chèque de caution de 800 €

✚ *Cantine scolaire : inchangés*

Repas : 4,90€

✚ *Garderie périscolaire : modification*

A compter du 1^{er} juin, un tarif forfaitaire mensuel (11 mois) de 18 € est institué. Il permet la mise en recouvrement auprès de la Trésorerie pour les factures inférieures à 15 € (seuil minimal exigé).

✚ *Concession de cimetière : modifications*

Les tarifs en vigueur à ce jour ont été actualisés par décision du Conseil Municipal, à savoir :

- 1) concession trentenaire : 130 €
- 2) concession perpétuelle : 300 €
- 3) concession double perpétuelle : 600 €

2) Fixation des taux communaux

Pour la 3^{ème} année consécutive, le **Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2019**. Ils sont donc identiques à ceux de 2016, soit :

Taxes	Taux d'imposition : moyenne départementale pour information	Taux 2019 commune : inchangés	Produit assuré en fonction des bases d'imposition prévisionnelles (= valeur locative du bien au 1 ^{er} janvier 2019)
Taxe d'habitation	21,10	19,90	212 134 €
Foncier bâti	17,08	14,36	89 147 €
Foncier non bâti	18,29	15,41	20 141 €
CFE : cotisation foncière des entreprises	16,85	17,48	3 444 €
			324 866 €



3) Budgets 2019

Le **budget reflète la prévision des recettes et dépenses futures**, ces dernières sont équilibrées (conformément au code général des collectivités territoriales), à savoir :

▪ *Budget communal*

Pour la section de fonctionnement : 633 311 € en dépenses et en recettes

Pour la section d'investissements : 855 540 € en dépenses et en recettes

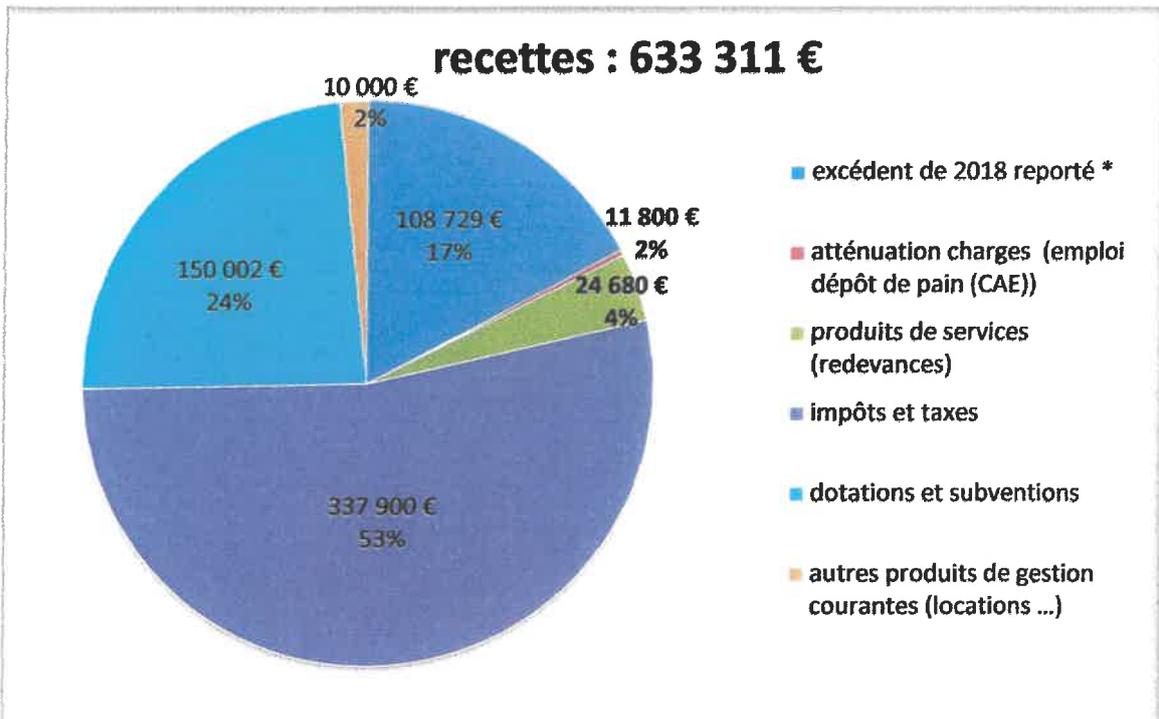
▪ *Budget du lotissement*

Pour la section de fonctionnement : 274 000 € en dépenses et en recettes

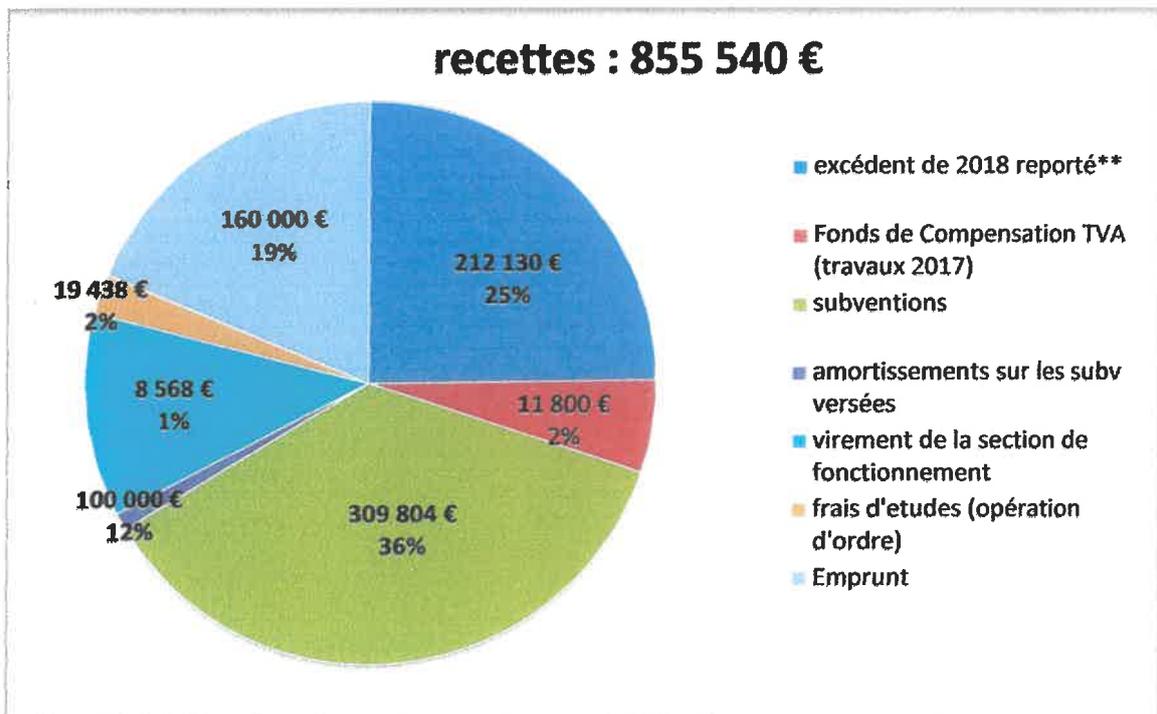
Pour la section d'investissement : 111 169 € en dépenses et en recettes

D'où vient l'argent ?

Recettes de fonctionnement de 633 311 € : détail



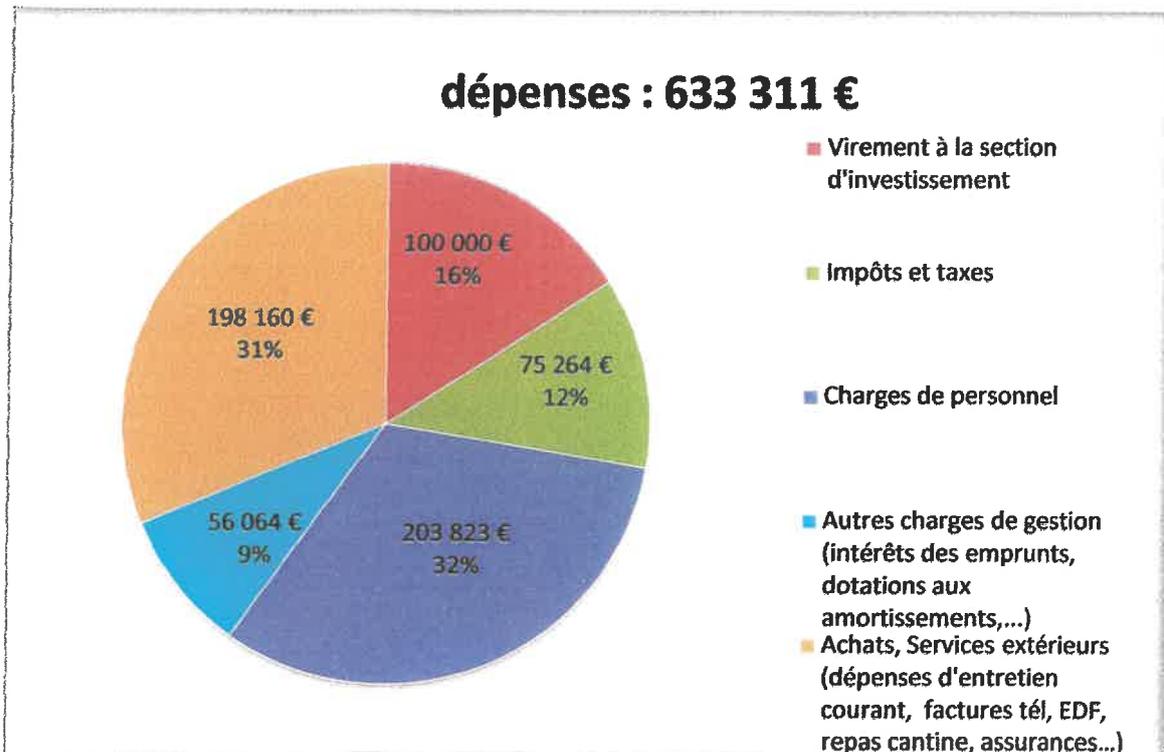
Recettes d'investissement de 855 540 € : détail



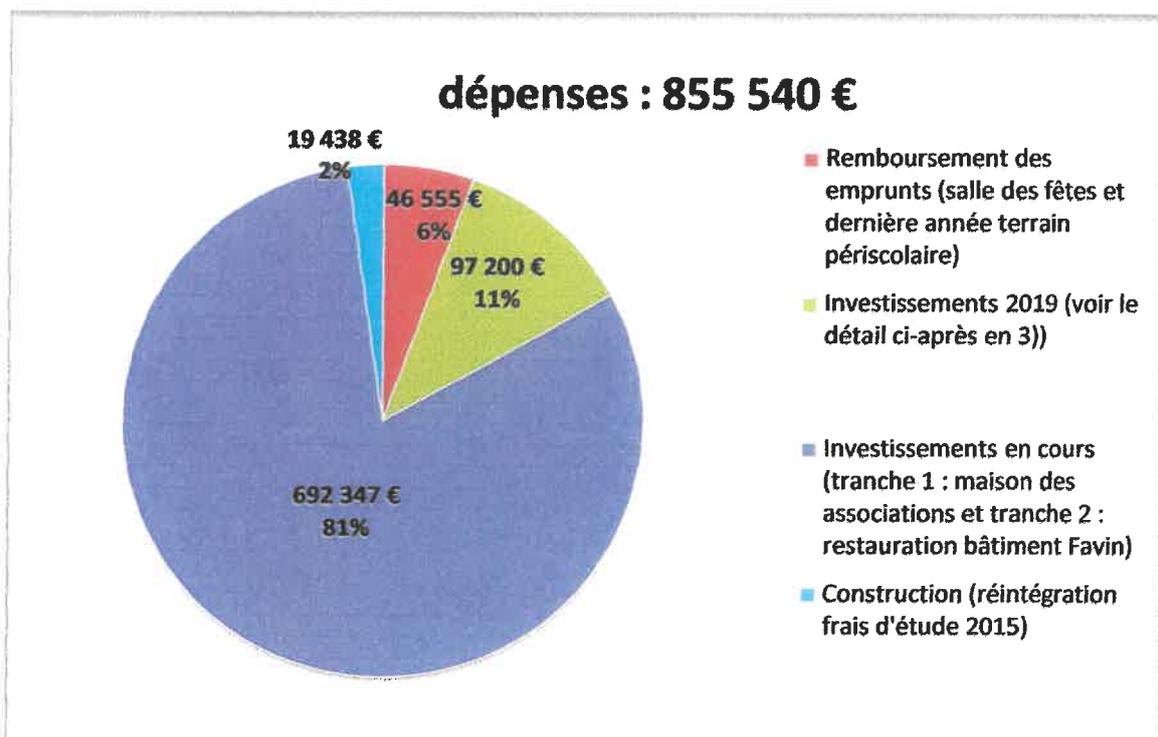
Total des recettes : 633 311 € + 855 540 € = 1 488 851 €

Où va l'argent ?

Dépenses de fonctionnement de 633 311 € : détail



Dépenses d'investissement de 855 540 € : détail



Total des dépenses : 633 311 € + 855 540 € = 1 488 851 €

4) Section des investissements : détail des projets 2019



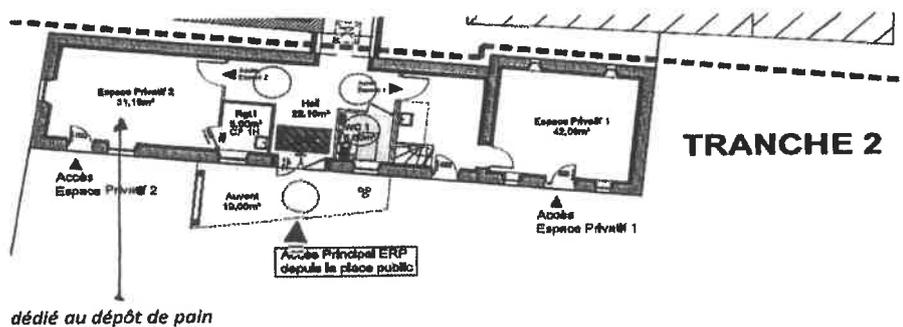
Nature des travaux	Montant TTC de la dépense
Ecole : Travaux de remise en conformité du réseau électrique	12 000 €
Ecole : Déploiement du réseau informatique	5 000 €
Ecole – Bâtiment primaire : WC PMR	20 000 €
Voirie : Ilot route de Gélannes	3 000 €
Voirie : création d'écluses avec places de stationnement	30 000 €
Terrain périscolaire : restauration de la structure jeux	4 100 €
Secrétariat : Mobilier	4 200 €
Eglise : vitraux : intervention sur casses	5 000 €
Salle des fêtes : achat d'une laveuse de sol	4 200 €
Maison des associations : restes à réaliser : tranche 1	387 950 €
Maison Favin : tranche 2	303 360 €
TOTAL général	778 810 €

Pour l'ensemble des travaux, à l'exception de l'achat de la laveuse, un fond de concours a été sollicité de la CCPRS.

Subventions sollicitées pour la mise en conformité de l'ancienne école et de la maison Favin en maison des associations

1 ^{ère} tranche HT Bat ancienne école : 323 144 HT subventions accordées		
Département	74 216 €	23 %
CCPRS	96 804 €	30 %
DETR (ETAT)	77 908 €	24 %

2 nd e tranche HT Favin : 277 320 HT		
Département	63 783 €	(demandée)
CCPRS	39 480 €	(accordée)
DETR (ETAT)	71 908 €	(accordée)
Région	46 600 €	(demandée)



5) Budget annexe : LOTISSEMENT

A – FONCTIONNEMENT

Recettes

Vente des 6 terrains restants	274 000 €
TOTAL	274 000 €

Dépenses

Virement à la section d'investissement.....	111 169 €
Achat de matériel, équipement.....	161 632 €
Intérêts de l'emprunt.....	1 199 €
TOTAL	274 000 €

B – INVESTISSEMENTS

Recettes

Virement à la section de fonctionnement.....	111 169 €
TOTAL	111 169 €

Dépenses

Résultats d'investissement reporté.....	71 554 €
Remboursement capital emprunt.....	39 615 €
TOTAL	111 169 €



*Il ne reste plus que 6 terrains totalement
viabilisés à vendre : 45 €/m²*

Point sur les factures d'assainissement dans les 15 ans à venir

Lors des précédents bulletins municipaux, nous avons eu l'occasion d'évoquer le sujet de l'assainissement.

Petit retour en arrière : la commune de Pars s'est dotée d'un réseau d'assainissement en 2010 - 2011 pour un montant de travaux de 3,2 millions d'euro TTC. Des emprunts communaux à hauteur de 1,4 million d'euro ont donc été contractés par la commune pour le financement de ces travaux.

Depuis la mise en place du réseau d'assainissement, ce dernier était géré dans le cadre d'un budget « annexe » au budget principal de la commune. Nous avons déjà évoqué les déficits récurrents de ce budget « annexe » depuis plusieurs années, lors de l'établissement des budgets annuels. Ces déficits sont liés principalement au coût des emprunts et au coût de fonctionnement élevé de l'installation avec pompes de relevage et du transport et du traitement des effluents.

En 2017 et 2018, la municipalité a tenté de renégocier les emprunts auprès des Banques qui ont refusé. Afin de remédier à cette situation, le conseil municipal lors des séances du 19 octobre 2017 et du 15 mai 2018 a décidé le transfert du réseau d'assainissement au Syndicat Départemental de Distribution d'Eau de l'Aube (SDDEA), qui est le seul en mesure de rembourser les prêts par anticipation, de renégocier un emprunt à un taux actuellement minoré et faire supporter à la commune des annuités plus minorées. L'intégralité de la dette « assainissement » de la commune a donc été transférée au SDDEA.

Ce transfert est effectif depuis le premier janvier 2019. Le budget annexe d'assainissement est substitué par une régie du SDDEA dénommée **COPE**, constituée de l'ensemble des membres du conseil municipal. Il n'existe donc plus de budget « annexe » assainissement au sein de la commune de Pars depuis le premier janvier 2019 ;

« Conseils de la Politique de l'Eau (COPE) : sa composition est identique à celle du conseil municipal. Actuellement M. Philippe CAIN est délégué aux instances du SDDEA ; il devient Président du COPE pour l'assainissement collectif. Chaque COPE, définit le prix de l'eau, pilote les affaires de son périmètre. Il est maître de son budget, des actions (travaux, investissements) menées sur son réseau d'eau potable et/ou d'assainissement. Il vote donc les tarifs. Toutefois, en cas de déficit du budget du COPE, il revient à l'Assemblée Générale du SDDEA de se substituer au COPE pour réviser les tarifs votés par le COPE »

Suite à ce transfert, Le COPE/SDDEA a établi un plan de remboursement global de la dette du réseau d'assainissement sur 15 ans et qui a été accepté lors du conseil municipal du 28 mai 2019.

Vous trouverez ci-après les tarifs envisagés sur les 15 ans à venir et qui seront payables par chaque abonné.

Commune de Pars les Romilly-Tarifs HT envisagés pour le remboursement de la dette assainissement sur 15 ans									
année	2012 – 2018*	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
augmentation annuelle	0	0	4.75%	4.75%	4.75%	4.75%	4.75%	4.75%	4.75%
frais variable- prix du m3 eaux usées en €	1.57	1.57	1.64	1.72	1.80	1.89	1.98	2.07	2.17
frais fixe en €	102	102	106.85	111.92	117.24	122.81	128.64	134.75	141.15
année		2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
augmentation annuelle	0	4.75%	4.75%	4.75%	4.75%	4.75%	4.75%	4.75%	4.75%
frais variable- prix du m3 eaux usées en €	0	2.28	2.38	2.50	2.62	2.74	2.87	3.01	3.15
frais fixe en €		147.85	154.88	162.23	169.94	178.01	186.47	195.32	204.60

**A partir de 2012, les frais fixes et les frais variables à la charge de l'utilisateur auraient dû s'élever à 140,16 € HT et 1,75€ HT. Ce déficit a été comblé par un virement annuel de 20 000€ du budget de la commune vers le budget « annexe » assainissement. »*

Dorénavant, chaque abonné recevra annuellement, ses factures d'assainissement (au même titre que les factures d'eau potable) émises par le SDDEA et non plus par la Trésorerie Générale de Romilly sur Seine. Il est possible et conseillé d'envisager des prélèvements automatiques mensuels. Tout renseignement pourra être obtenu auprès des services financiers du SDDEA à TROYES (cf facture).

Cette solution retenue par le conseil municipal est la seule permettant de rétablir des finances équilibrées relative au réseau d'assainissement de la commune, sous réserve de dépenses de maintenance non prévues.

Rappel :

- Afin de faciliter les recouvrements de factures d'eau potable et d'assainissement, notamment lors des ouvertures et fermetures de compteurs (déménagements ...), merci de prévenir le SDDEA via le secrétariat de la mairie.
- Afin de ne pas alourdir le cout des factures des abonnés, **nous réitérons la nécessité de ne pas jeter des lingettes, objets obstruants... dans le réseau d'assainissement et qui engendrent des couts de fonctionnements importants supportés par TOUS.**

Le comportement de quelques-uns qui ne respectent pas les règles élémentaires se traduit malheureusement sur les factures de tous les abonnés. SOYONS CITOYENS.



Téléphone : 03.25.83.27.10
du lundi au jeudi de 8H00 à 17H30 et le vendredi de 8H00 à 17H00.

Régie du SDDEA - Relation aux usagers - Cité Administrative des Vassaules
CS 23076 - 10012 TROYES Cedex

Agence en ligne
<https://secure-sddea.fr/ael/inscription.php>

AVANCEMENT DES TRAVAUX



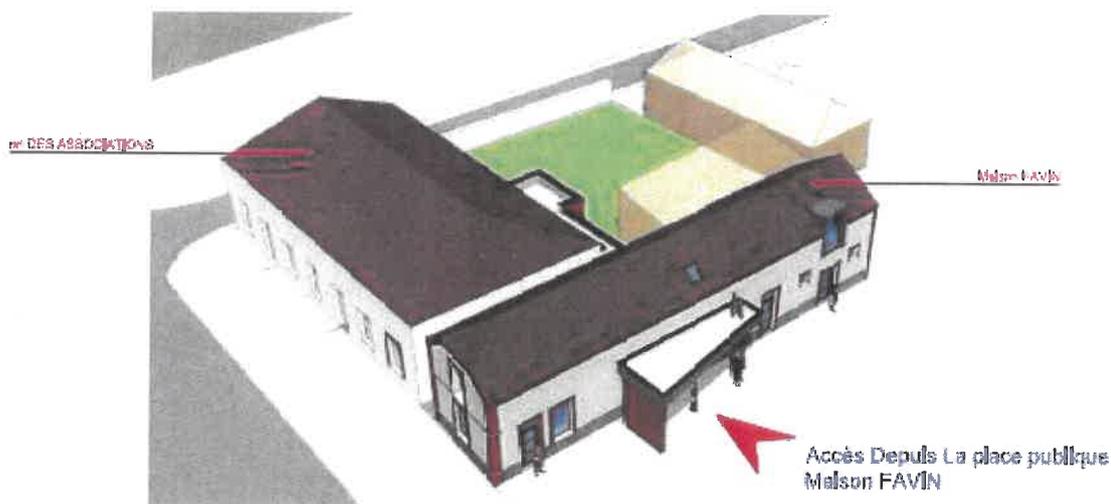
Mise en conformité de l'ancienne école en maison des associations et de la maison Favin

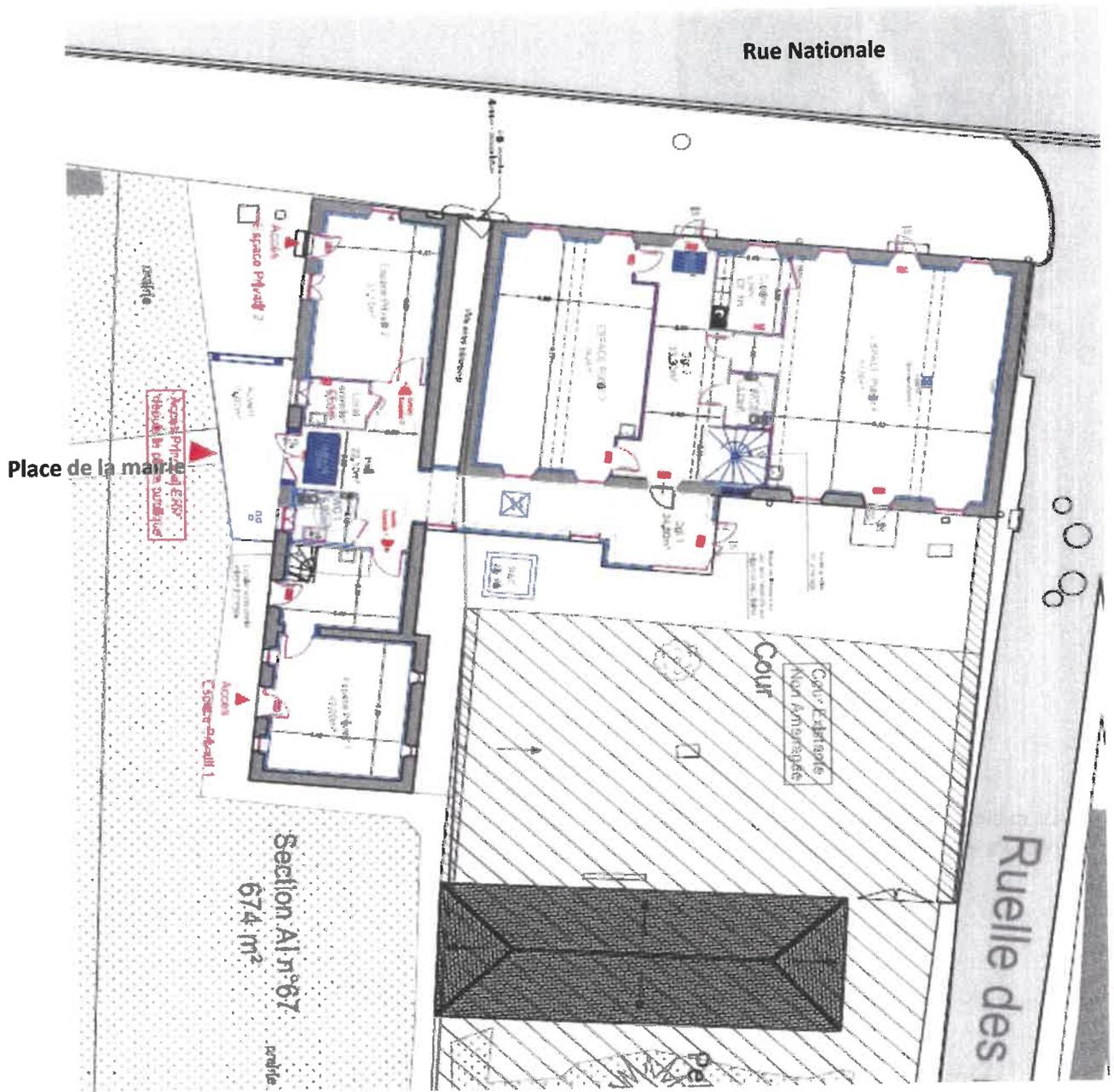
Suite à l'appel d'offres à la concurrence pour une consultation à procédure adaptée conformément à la législation sur les marchés publics, la date de dépôt par les soumissionnaires a été fixée au 15 mai puis au 29 mai 2019.

Voici la liste des lots d'exécution :

- 1) Désamiantage
- 2) Démolitions/VRD/ maçonnerie/gros œuvre
- 3) Charpente bois/vêture/ charpente métallique auvent
- 4) Couverture tuile/étanchéité/zinguerie
- 5) Menuiseries extérieures acier/alu/serrurerie
- 6) Menuiseries extérieures PVC
- 7) Menuiseries intérieures bois
- 8) Plâtrerie/cloisons/plafond/isolation
- 9) Electricité/éclairage/
- 10) Plomberie/sanitaires/chauffage
- 11) Carrelage
- 12) Peinture/revêtements muraux/acoustique

Le cabinet d'architectes Lenoir procède actuellement à l'analyse des offres et la commission municipale se réunira le 3 juillet pour choisir les entreprises. Voici les plans du projet global.





Section A1 n°67
674 m²

POURSUITE DES TRAVAUX DE SECURISATION



Les riverains concernés par les travaux ont été invités à la présentation du projet lors d'une réunion le 17 juin à la salle des fêtes. Le service local d'aménagement de Nogent sur Seine (SLA) a établi les plans. Le projet est consultable à la mairie.

1) Ilot de sécurisation du virage route de Gélannes :

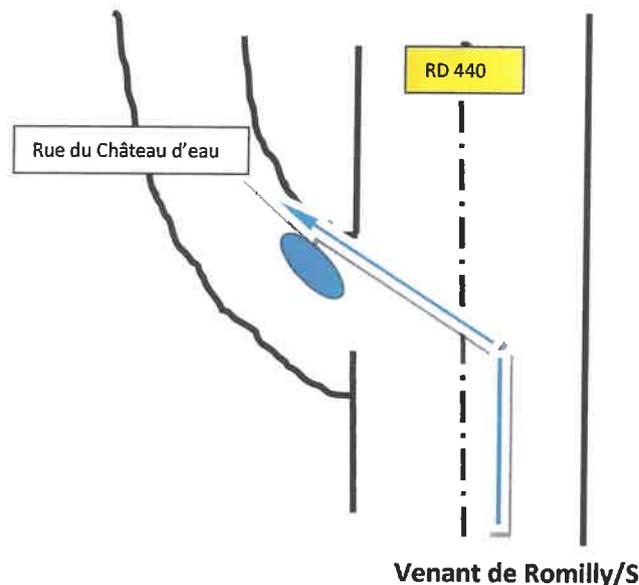
Aucune entreprise de travaux publics n'a répondu à l'appel d'offres. De ce fait les travaux seront exécutés par une entreprise locale.

2) Complément de travaux de sécurisation avec pour objectif la réduction de la vitesse

- Les places de stationnement de type écluses avec un ilot en dur dans le sens de circulation et un ilot peint en fin de stationnement seront réalisées en alternance avec élargissement des places de stationnement. Mise en place de signalisation verticale pour annoncer les écluses. Sont concernées la rue Traversière (venant d'Origny le Sec pour un montant de 5683,84 € TTC) et la rue Nationale pour un montant de 15 802 € TTC

Concernant la route des Granges, et après consultation des riverains, le choix s'est porté sur un ralentisseur (estimation en cours).

- Réalisation d'un ilot central (2707,20 € TTC) dans la rue du Château d'eau pour permettre aux véhicules venant de la RD 440 côté Romilly/S de bien se placer lors de leur insertion dans la rue du Château d'eau.



L'ilot sera réalisé en béton fibré et coloré pour pouvoir se différencier de la chaussée.

Sa hauteur sera de 10 cm sur son milieu pour une surface de 7 m². Le cédez le passage sera remplacé par un stop pour permettre une meilleure appréciation avec le miroir.

Le coût total des travaux est de l'ordre de 30 000€ € TTC

Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres.

3) rue de la Source : interdiction de la circulation aux véhicules sauf riverains

En raison de la dangerosité quant à la visibilité pour sortir de cette rue au droit de la rue du Château d'eau et de la rue Nationale, de l'étroitesse de cette voie, est envisagée la circulation interdite aux véhicules sauf aux riverains. Un arrêté motivé permet d'assurer dorénavant la sécurité des conducteurs qui empruntent cette voie.



4) Rue de l'Impasse : sens unique

Pour des raisons d'étroitesse, la circulation en sens unique dans le sens rue Traversière / rue de l'Eglise a fait l'objet d'un arrêté municipal.



L'association des Parents d'Elèves de l'Ecole (APEL) de PARS LES ROMILLY publie la photo des enfants présents lors de la « Chasse aux Œufs » organisée le lundi 22 avril 2019.

Chacun des enfants a reçu en récompense des chocolats et une surprise fille ou garçon.

Les enfants et parents présents ont partagé avec les membres de l'APEL une collation à la suite de la Chasse.

La récente manifestation de l'APEL a eu lieu le 21 juin 2019 lors de la fête des écoles.

Mme Myriam FORT
Présidente de l' APEL



ASSOCIATIONS

CLUB DIAMANT 3
MAIRIE
73 Rue Nationale
10100 PARS LES ROMILLY
Mail : clubdiamant3@gmail.com

Club Diamant 3



Pars les Romilly



Maintenant nous nous retrouvons chaque jeudi après-midi de 14 h à 18 h dans la spacieuse et agréable salle des fêtes.

Notre club remercie madame le Maire et son Conseil Municipal pour le prêt de cette salle, bien appréciée de tous les adhérents.

Voici quelques activités réalisées cette année :

- Galette des Rois
- Repas gastronomique
- Fête des mères
- Voyage, vente promotionnelle canal du Nivernais
- Vente promotionnelle

En prévision :

- Voyage, journée à Besançon le 1^{er} Octobre
- Concours de belote

Actuellement nous sommes 44 adhérents de tout âge et les personnes qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenues.



Le Photo Club Romilly Vallée de la Seine est installé à Pars les Romilly depuis 2015. Il se réunit le mardi de 18 h ½ à 20 h ½ et plus...dans le local de la maison des Associations. Programme du club de septembre à fin juin : connaissance et manipulation de l'appareil photo, formation à l'utilisation des logiciels de retouche par petits groupes, sorties sur le terrain, participation à des concours (régionaux et nationaux) organisés par la Fédération Française de Photographie, exposition annuelle et voyage de fin d'année de plusieurs jours. Toutes ces rencontres se font dans la bonne humeur et la convivialité.

A noter que le club a obtenu la 1^{ère} place du concours régional 2016/17 en image projetée couleur, la 3^{ème} place en 2017/18 en couleur papier et la 10^{ème} place sur 42 lors de la Coupe de France.

Evènement important les 15 et 16 février 2020 : le club organisera dans la salle des fêtes de Pars les Romilly le déroulement du concours régional de photographies (UR4 : Champagne Ardenne) : Exposition de photos, présence de clubs de la région participant au concours et possibilité d'assister tout au long du week-end au jugement du concours et au délibéré des juges en fin de week-end. Entrée libre.

Pour tout renseignement :

Christophe PRUDHOMME Tél 03.25.24.28.31 (laisser message sur répondeur)

Association Accords Majeurs

PARS LES ROMILLY 12.06.2019

L'année scolaire se termine, les cours de musique aussi. L'association Accords majeurs rappelle qu'elle enseigne la musique, les bases du solfège et dès que l'enfant ou l'adulte le peut, il apprend directement sur l'instrument au fur et à mesure de la difficulté des partitions. Les instruments proposés sont le synthétiseur et l'accordéon. Les cours se termineront fin juin et reprendront en septembre, après la rentrée, renseignements au 06 82 37 78 68.



Légende photo : Une des élèves Capucine auprès de son professeur, Patrick Messifet.

Les vitraux de l'église de Pars-lès-Romilly.

Avec l'extension du christianisme, les villages se sont placés sous la protection d'un saint ou d'une sainte. Pars-lès-Romilly a choisi Saint Martin : ce saint très populaire qui fut soldat de l'armée romaine puis évêque de Tours.

Les vitraux du chœur rendent donc hommage à Saint Martin. Ils sont signés Hucher Le Mans.



Eugène Hucher est un maître-verrier français né en 1814 à Sarrelouis et décédé en 1889 au Mans. Il rachète la fabrique de vitraux du carmel fondé par les religieuses en 1853 et la lègue à son fils Ferdinand qui poursuivra le travail de son père. L'atelier des Carmélites a réalisé des vitraux pour

de nombreuses églises le plus souvent dans l'ouest de la France. Il a également reçu des commandes des États-Unis et du Japon et a procédé à la restauration de fenêtres anciennes. L'atelier comptera jusqu'à 50 personnes. Après la mort de Ferdinand, qui était célibataire et sans enfant, l'atelier a été dissous.

La verrière de gauche représente le plus célèbre épisode de la vie de Saint Martin qui sur un cheval blanc, tire son épée et coupe en deux son manteau de légionnaire pour en vêtir un malheureux mendiant.

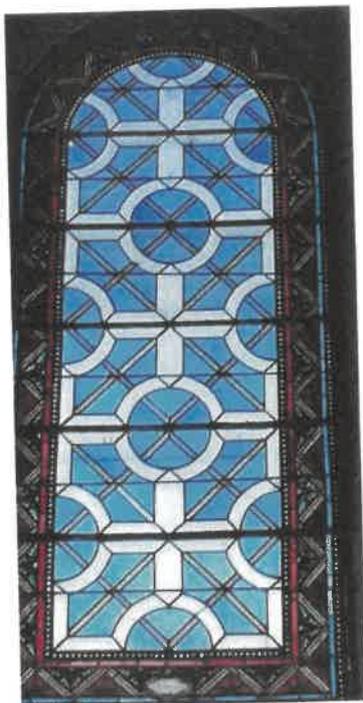
Celle de droite le montre en évêque priant dans des ruines.

Dans le chœur : A droite (don Roblin) un vitrail fabriqué au carmel du Mans - Hucher fils successeur représente le Christ portant un agneau dans ses bras. A gauche, (plus ancien?), la sainte Famille est réunie avec cette inscription : Jésus, Marie Joseph, bénissez ceux que j'aime.



Chapelle de la Vierge :

Les deux vitraux ont été donnés par la famille Roblin. Ils représentent Sainte Anne et Sainte Catherine .



Les vitraux de la nef:

En 1877, le conseil municipal décida d'équiper les cinq baies de la nef de vitres peintes (trois à gauche, deux à droite) pour apporter un peu moins d'austérité dans l'église. A cette période, les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat n'avaient pas encore été votées.

Ce sont les ateliers GESTA de Toulouse qui se chargèrent du travail. Ils avaient été fondés par le peintre verrier Louis Victor Gesta (1828-1894) et ils participèrent à la décoration de nombreuses églises (entre 7000 et 8500 si l'on en croit le catalogue !)

La quatrième verrière (côté gauche) montre le Sacré Cœur . On peut lire le mot France et on voit une scène de combat peinte en bleu avec un zouave portant un drapeau.

Texte et photos : J-M CORBET

SOYONS CITOYENS

Quelques règles de bon voisinage, de savoir vivre et de citoyenneté. Entre voisins, restons courtois !

L'arrêté préfectoral n° 08- 2482 rappelle que les bruits de « voisinage », tondeuses, tronçonneuses, sont interdits en dehors :

des jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- des samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00



Au jardin aussi il y a des règles !

Jardiner sans brûler : Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.



Pour mémoire, voici les horaires d'ouverture de la déchetterie :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-18h	9h-12h
Après-midi	14h30-18h	14h30-18h	14h30-18h	14h30-18h	14h30-18h		Fermé

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres. La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Stationnement :

Stationner sur le trottoir peut provoquer un accident... dont vous seriez responsable !

- Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits non gênants.

Comment passera une maman avec sa poussette - ou un handicapé avec son fauteuil roulant

- si un véhicule est garé sur le trottoir ?

Tout est question de comportement citoyen !





Canicule, fortes chaleurs cet été :

les bons réflexes

En période de canicule, quels sont les bons gestes ? ATTENTION Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Plus on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le **coup de chaleur** (hyperthermie – température supérieure à 40°C avec altération de la conscience). Les personnes âgées sont aussi exposées à l'hyponatrémie (baisse du taux de sodium dans le sang) si elles s'hydratent trop.

quels sont les signaux d'alerte?

Crampes

Fatigue inhabituelle

Maux de tête

Fièvre > 38°C

Vertiges / Nausées

Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

quels sont les bons gestes?

Je mouille mon corps et je me ventile

Je mange en quantité suffisante

J'évite les efforts physiques

Je ne bois pas d'alcool

Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour

Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

- 1) Buvez régulièrement de l'eau tout au long de la journée en évitant les boissons glacées. Il est recommandé de boire au minimum l'équivalent de 8 verres par jour (soit 800 ml), l'idéal étant une consommation quotidienne de 13 à 14 verres en moyenne, à adapter selon son poids. En cas de besoin, demander au médecin traitant la quantité adéquate.
- 2) Humidifiez votre corps, douchez-vous régulièrement et utilisez un ventilateur.
- 3) Passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais.
- 4) Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur. Fermez les volets et ventilez bien, aérez les pièces de votre habitation, surtout la nuit s'il fait plus frais.
- 5) Alimenter-vous bien, même si vous n'en ressentez pas le besoin.
- 6) Ne consommez pas d'alcool, ni de boissons à forte teneur en caféine ou en sucre.
- 7) **Donnez régulièrement de vos nouvelles à votre entourage et n'hésitez pas à solliciter de l'aide en cas de besoin.**
- 8) Passez plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (supermarchés, cinémas, etc.).
- 9) **Ne sortez pas aux heures les plus chaudes de la journée (11h-21h).**



Service départemental d'incendie et de secours : SDIS

Dorénavant le groupement facture une participation aux frais d'interventions pour destruction d'hyménoptères (abeilles, guêpes, fourmis et frelons). Le forfait est fixé à 160 € avec 2 hommes et 320 € avec 4 hommes

Don du corbillard et d'une charrette

Lors d'une réunion du conseil municipal, avait été évoqué le sort du corbillard suite aux travaux qui seront entrepris dans l'ancienne école. Cette voiture hippomobile a été cédée à titre gratuit à M. Guyot, l'actuel propriétaire qui restaure le Château de Vaux près de FOUCHERES. L'objet sera en valeur au travers de la visite du château puisque l'histoire, au travers de décors de cinéma, se passe en plein XIX^{ème} siècle, pendant le coup d'état de Napoléon III. Il est donc facile pour lui d'imaginer que cette voiture pourra être mise en scène et trouvera toute sa place lors de la visite du château.

Le conseil municipal a émis un avis favorable sous réserve de l'engagement de M Guyot à faire apparaître sur le véhicule, le nom de notre commune ainsi que la date de donation. Le propriétaire s'y est engagé.

Par ailleurs, une charrette a été jointe à ce don

Occupation de la salle des fêtes par les associations locales : modalités

La commission a proposé que l'occupation de la salle des fêtes soit autorisée pour le déroulement des activités sous réserve de la présence de 20 personnes au minimum. Un effectif inférieur sera accueilli dans l'actuel bâtiment derrière la mairie. L'information a été donnée aux associations au cours d'une rencontre

Pastille d'iode / Extension de 10 à 20 km du rayon du Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de NOGENT SUR SEINE

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Un dispositif efficace pour mieux préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire

En 2016, le Gouvernement a pris la décision d'étendre le rayon des PPI autour des centrales nucléaires de 10 à 20 km. Il s'agissait, à la suite de l'accident nucléaire de Fukushima en 2011, de réviser le dispositif de protection des personnes. L'extension du rayon des PPI de 10 à 20 km permet en effet d'améliorer la réactivité des pouvoirs publics (communes, préfectures, etc.) et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

Qu'est-ce que le Plan particulier d'intervention (PPI) ?

Le PPI est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques liés à l'existence d'une installation industrielle. Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet prendrait la direction des opérations et s'appuierait sur ce plan, qui est une des dispositions spécifiques du plan ORSEC départemental.

Qu'est-ce que cela change concrètement pour chacun d'entre nous ?

Les riverains reçoivent un courrier les informant de l'extension du rayon du PPI. En septembre 2019, une mise à disposition préventive et gratuite de comprimés d'iode sera organisée.



Elle sera accompagnée d'une campagne d'information sur les risques associés à la présence d'une centrale nucléaire, la prévention de ces risques et la conduite à tenir en cas d'alerte nucléaire. Chaque foyer et responsable d'établissements recevant du public (écoles, commerces, installations sportives, administrations, etc.) recevra en septembre prochain un courrier avec un bon et l'adresse des pharmacies participantes leur permettant de retirer les comprimés d'iode en pharmacie à partir de septembre 2019.

Au niveau des autorités locales, toutes les communes du PPI de la centrale de Nogent se doteront d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) qui planifie les actions à mener par les acteurs locaux en cas d'urgence.

Pour en savoir plus, un numéro vert et un site internet : le site www.distribution-iodes.com et notamment sa foire aux questions et ses vidéos pédagogiques; les conseillers du N° Vert 0 800 96 00 20 (appel gratuit) répondent à toutes vos questions du lundi au vendredi de 10h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

Organisée par les pouvoirs publics et EDF, cette campagne a pour objectif de doter l'ensemble des riverains de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine des comprimés d'iode nécessaires à leur protection en cas d'alerte nucléaire. Elle vise également à leur enseigner les bons réflexes.

L'iode : une protection efficace en cas d'accident nucléaire

Si tout est mis en œuvre pour prévenir un accident, les pouvoirs publics se doivent néanmoins d'anticiper une telle éventualité.

En cas d'accident dans un réacteur nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour la population. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut accroître le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants.

L'iode stable, administré avant l'exposition à l'iode radioactif, permet de saturer la glande qui, ainsi, ne peut plus capter ou fixer l'iode radioactif. Il est particulièrement recommandé pour les personnes dont la thyroïde est la plus sensible vis-à-vis du risque de contamination : les femmes enceintes (fœtus), les bébés et les jeunes de moins de 18 ans.

Les comprimés d'iode ne protègent que de l'iode radioactif, c'est pourquoi cette campagne a pour but d'enseigner l'ensemble des réflexes qui permettent une protection complète : assurer sa mise à l'abri, préparer son évacuation, etc.

Que se passe-t-il au-delà des 20 km ?

En France, la protection des populations s'appuie sur une organisation qui couvre l'ensemble du territoire.

Au-delà de la zone de 20 km, des plans ORSEC départementaux et zonaux viennent compléter le PPI. Ils concernent notamment la mise à disposition de comprimés d'iode en cas d'urgence, la mise à l'abri, l'évacuation ou les restrictions de consommation afin de soustraire les personnes à l'ensemble des risques liés à des rejets radioactifs.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY

2018 : une année bien remplie

Lors de la précédente mandature (2008-2014), 436 délibérations ont été votées par le conseil communautaire, soit une moyenne de 73 par an.

Entre 2014 et 2018, 590 délibérations ont été votées soit une moyenne de 118 par an, représentant une **augmentation de 62%**.

Dans le même temps, 120 commissions se sont réunies lors de la précédente mandature, 181 commissions se sont réunies entre 2014 et 2018, soit une **augmentation de 80%**.

Pour mémoire, vos représentants au conseil communautaire sont Marianne JOLY, Serge GREGOIRE (5ème vice-président et membre du bureau de la CCPRS), et Philippe CAIN.

Le compte administratif 2018 a été arrêté aux sommes de :

Fonctionnement	
dépenses	9 800 80 €
recettes	10 500 586 €

Investissement	
dépenses	5 731 222€
recettes	5 992 891€

La vie des services en 2018:

La Maison de la Justice et du Droit a accueilli 5413 personnes physiques et 2388 au téléphone. Au total, 7811 personnes ont donc été accompagnées. 100 091€ ont été consacrés au fonctionnement de cette structure.

La Médiathèque enregistre 6932 abonnés, dont 33% de jeunes de -14 ans, 45% de femmes. 81% des abonnés résident sur le territoire de la CCPRS. Le nombre de visiteurs s'élève à 59 220 pour 76 749 prêts d'ouvrages, essentiellement des livres. 624 élèves (28 classes) ont été accueillis à la médiathèque et 440 élèves (21 classes) ont été visités dans leurs écoles.

L'Office du tourisme a, pour sa part, reçu 3775 visiteurs.

Le Développement Économique :

✚ Centre d'activités A. BALLANTIER :

- 76 bureaux sur 77 et 6 ateliers sur 10 sont loués à la pépinière d'entreprises.
- 5 cellules sur 6 sont louées dans l'hôtel d'entreprises.
- Les salles de réunions ont fait l'objet de 334 locations.

✚ Parc de l'Aérodrome, Aéromia :

- Dans les 3 bâtiments A, B, et C, 11 cellules sur 15 sont louées.
- La plate-forme PL/Bus est réalisée et entièrement louée.
- L'usine agroalimentaire est louée.
- 9 ha de terrains ont été vendus et la construction du bâtiment D (2200m²) a été lancée.

✚ Rue du colonel Fabien :

- Le bâtiment modulaire CMPP est loué, ainsi que l'ancienne usine Olympia sur la zone Jacquard :
- 8 ha de terrains ont été acquis pour une extension de la zone d'activités, incluant la future déchetterie.
- Palladium / Millénium :
- Acquisition de cet ensemble immobilier en face de la gare et lancement de l'opération réhabilitation /construction, en vue d'y créer des bureaux.

Le Centre de Vacances des Amberts a fait l'objet de travaux de remise aux normes, notamment en matière d'accessibilité PMR, pour un montant de 23 144€. Il a permis d'accueillir 176 élèves et 336 locations privées.

Le RIAM (Relais Intercommunal d'Assistantes Maternelles) a organisé 58 ateliers d'éveil, auxquels ont participé 620 enfants, 92 autres animations ayant mobilisé 1104 enfants et 10 fêtes qui ont fait la joie de 188 enfants. 88% des assistantes maternelles en exercice sur le territoire de la CCPRS ont sollicité le RIAM.

Le Service Environnement :

- Son budget s'élève à 1 750 000€.
- 12 000 tonnes de déchets ménagers ou assimilés ont été traités, dont 5 099 tonnes d'ordures ménagères. La déchetterie a permis de recueillir 5 327 tonnes de déchets divers.
- Lancement de la création de la nouvelle plate-forme environnementale sur la zone Jacquard, sur un terrain de 13 058m².

Le Parc Animalier :

Diverses études réalisées en 2018 par des organismes spécialisés ont démontré la faible opportunité de créer un énième parc animalier dans notre région. En conséquence, il sera proposé, prochainement de s'orienter plutôt vers un réaménagement et un développement de l'actuelle ferme pédagogique.

Le Service Urbanisme :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est entré dans sa phase finale, après avoir donné lieu à de nombreuses concertations, tant au niveau des communes de la CCPRS, qu'avec les services de l'État et les divers partenaires sociaux ou professionnels. Il sera opposable aux tiers et donc applicable dès 2020. Au niveau des grands projets émergents, 2 grandes opérations de dépollutions pyrotechniques ont permis de continuer l'aménagement des zones d'activités sur le site de l'ancien aérodrome. Aire de grand passage des gens du voyage : implantée à l'est de l'ancien aérodrome, face à l'ancienne bute de tir, les travaux ont pu débuter en fin d'année 2018, à l'issue de diverses études (diagnostic archéologique, zones humides...). Il sera opérationnel en 2020, pour permettre aux plantations de se développer.

Le Service Transport :

Le mois de décembre 2018 a vu l'arrêt du service transport TIPRY, en raison de son coût très élevé au regard du nombre de personnes transportées : en moyenne 9 personnes au total des 2 lignes étaient transportées quotidiennement, générant un déficit annuel de 95 000€, soit un coût moyen de 46€ par personne pour un aller/retour.

L'OPAH, nouvelle tranche, est entrée dans une phase active en 2018. 52 dossiers ont reçu un avis favorable, dont 4 dossiers de travaux lourds de réhabilitation de logements insalubres ou indécents, 13 dossiers de travaux liés à l'autonomie et 35 dossiers de rénovations énergétiques, pour un montant de travaux de 1 066 642€.

Le Service Transfert de Compétences :

- Mise en place de la compétence facultative pour la réhabilitation et l'exploitation du Palladium / Millénium
- Adoption de la compétence obligatoire GEMAPI, gestion des milieux aquatiques, elle-même déléguée au SDDEA
- Adoption de la compétence facultative « aménagement du numérique », afin de pouvoir cofinancer avec la Région Grand Est, le réseau Très Haut Débit.

Ce bilan d'activités 2018 témoigne du dynamisme de notre communauté de communes, ce, à effectif stable, afin de préserver les finances de notre collectivité.

- Pour mémoire, la CCPRS compte 29 agents fonctionnaires titulaires, 14 contractuels et 2 contrats aidés.

INFOS PRATIQUES

Jours et horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin	Fermé au Public	9 ^h 00-12 ^h 00			
Après-Midi	14 ^h 00-17 ^h 00	13 ^h 00-17 ^h 30			

Jours et d'ouverture du dépôt de pain

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Matin	Fermé	8h00 à 12h30					



Jours de collecte des déchets recyclables, tous les mardis, semaines paires.



Jours de collecte des déchets recyclables, tous les mardis, semaines paires.

IDEES DE SORTIE

✚ 14 Juillet 2019

Son organisation sera assurée par l'association Club diamant aidée de plusieurs bénévoles des associations du village et des membres du conseil municipal volontaires.
Qu'ils soient chaleureusement remerciés.

✚ Weekend des 30, 31 août et 1^{er} septembre 2019

L'association nogentaise « les gens d'hier » commémorera le 75^e anniversaire de la libération. Pour la commune, un rassemblement et une commémoration au monument aux Morts sont prévu le **vendredi 30 Août à 16 h**. Ils seront suivis d'un défilé des véhicules dans les rues de la commune et d'un arrêt sur la place de la Mairie.

✚ Prochaine brocante : dimanche 1^{er} septembre 2019

✚ 18 octobre 2019 : séance de rentrée de l'IUTL à la salle des fêtes



EAU POTABLE

Schéma d'alimentation du Nord-ouest

Aubois

Point sur l'avancement des travaux
d'après le SDDEA

Point sur l'avancement des travaux : informations du SDDEA

- Les essais sur certains captages d'eau potable identifiés comme ayant un intérêt pour l'alimentation en eau potable du périmètre d'étude et sur lesquels il était nécessaire d'acquérir des données supplémentaires ont été réalisés en automne 2018 ;
- Les campagnes de mesures sur les systèmes d'alimentation en eau potable, en vue de caler les modélisations informatiques de ces derniers a été réalisée dans le courant du dernier trimestre 2018 (avec pose des compteurs de sectorisation sur le réseau préalablement à cette campagne de mesures) ;
- La recherche de nouvelles ressources en eau sur des secteurs propices en terme de qualité et de quantité (réalisation de forage de reconnaissance et d'essais de pompage) a eu lieu au 1^{er} trimestre 2019 ;
- Les calages des modèles informatiques des systèmes d'alimentation en eau potable (pour faire coïncider les mesures réalisées dans le cadre de la campagne de mesures et les résultats de simulation des modélisations informatiques de réseau) ont eu lieu entre janvier 2019 et mai 2019.

Voici les éléments en cours de réalisation :

- Diagnostics environnementaux des activités humaines ;
- Travail sur les scénarios à l'échelle des services d'eau et sur les scénarios de mutualisation (scénarios attendus dans le courant de l'automne 2019) sur la base des informations collectées lors des phases précédentes de l'étude.



Voici pour information les dernières conclusions sanitaires reçues le 21 Juin 2019 relatives aux résultats d'analyses effectuées le 14 Juin 2019 dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine prévu par arrêté préfectoral : Teneur en nitrates de 56 mg/l > 50 mg/l (= concentration maximale)
Vous pouvez consulter les analyses en mairie ou sur le site du ministère chargé de la santé: <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

bonnes
VACANCES!